

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL
Séance ordinaire
9 juillet 2024 à 18 h 30

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en séance ordinaire ce 9^e jour du mois de juillet 2024, à 18 h 30. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants :

Guy Whissell, siège #1
Maryse Cloutier, siège #4

Johanne Larocque, siège #3
Andrée-Anne Bock, siège #6

Conseillers absents : Stéphane Drouin, siège #2
Francois Gauthier, siège #5

Assistant également à la séance, Cathy Viens, la Directrice générale et Greffière-trésorière, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 Ouverture de l'assemblée

240709-01

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18h30.

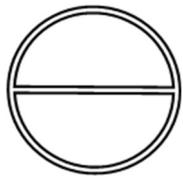
Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

240709-02

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Première période de questions
- 4.0 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption de la séance ordinaire du 10 juin 2024
 - 4.2 Adoption de la séance extraordinaire du 10 juin 2024
- 5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers
- 6.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 6.1 Avis de motion
 - 6.2 Projets de règlements
 - 6.3 Adoption de règlements
- 7.0 Résolutions
 - 7.1 Appui – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
 - 7.2 Acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel MUNYS
 - 7.3 Augmentation des frais de déplacement
 - 7.4 Appui – Pérennisation du plan de connectivité du corridor Plaisance - Tremblant
 - 7.5 Demande de don - Club Quad Petite Nation
 - 7.6 Mobilisation relative à la fermeture des succursales Desjardins
 - 7.7 Achat regroupé du logiciel de gestion des actifs - Maxxum
 - 7.8 MRC de Papineau – Location école
 - 7.9 Demande d'utilisation des infrastructures municipales
- 8.0 Finances
 - 8.1 Adoption des dépenses
 - 8.2 Adoption des salaires
- 9.0 Dépôt de documents
 - 9.1 Corporation des transports adapté et collectif de Papineau – rapport annuel



- 9.2 Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées – Plan triennal
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QU'il y ait dispense de lecture et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.0 Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

4.0 Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024

240709-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2024

240709-04

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 juin 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers

6.0 Avis de motion, projet de règlement et adoption de règlement

6.1 Avis de motion

6.2 Projet de règlements

6.3 Règlements

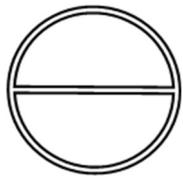
7.0 Résolutions

7.1 Appui – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité pour les taxes de la Sureté du Québec

240709-05

CONSIDÉRANT que la demande d'appui de la Municipalité de Upton, par la résolution 2024-04-81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sureté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sureté du Québec (SQ);



CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

DE demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sureté du Québec;

ET DE transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la Protection du Territoire agricole du Québec, au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, à la MRC de Papineau, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Acquisition d'une licence d'utilisation du logiciel MUNYS

240709-06

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre un tout nouveau logiciel permettant de bien gérer les diverses obligations légales des municipalités du Québec;

ATTENDU que ledit logiciel inclut entre autres des documents de référence, des liens vers les lois, connexes aux divers sujets, des gabarits ainsi qu'un calendrier personnalisable pour permettre aux municipalités de s'acquitter plus facilement des centaines d'obligations légales qui leur incombent;

ATTENDU que ce logiciel a été conçu avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que L'ADMQ se rend responsable de le tenir à jour avec les futures modifications législatives pouvant affecter son contenu

ATTENDU que la clé d'activation initiale est disponible au coût de 405\$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat d'une clé d'activation pour le logiciel MUNYS au cout de 405\$, taxes en sus;

ET QUE le conseil autorise le renouvellement annuel de la licence MUNY.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.3 Augmentation des frais de déplacement

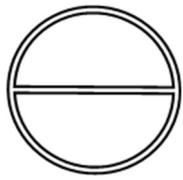
240709-07

CONSIDÉRANT que le montant autorisé par Revenu Canada pour les frais de déplacement pour l'année 2024 est de 0.70\$ du kilomètre pour les 5000 premiers kilomètres et de 0.64\$ pour les kilomètres suivants;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les frais de déplacement remboursables par la Municipalité sont de 0.61\$ du kilomètres;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada met à jour les taux d'allocations pour les frais automobiles annuellement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell



QUE les frais pour 2024 seront 0.70\$ du kilomètre pour les 5000 premiers kilomètres et de 0.64\$ pour les kilomètres suivants;

QUE les frais de déplacement remboursables par la municipalité seront basés sur les taux des allocations pour frais d'automobile du gouvernement du Canada;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.4 Appui – Pérennisation du plan de connectivité du corridor Plaisance - Tremblant

240709-08

CONSIDÉRANT que la CREDDO déposera conjointement avec Éco-corridor Laurentiens et Canard Illimité Canada une demande de financement à l'appel de projets unique de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT que la CREDDO est à la recherche de lettres d'appui pour ce projet;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie le CREDDO dans sa démarche;

QUE la directrice générale soit et est mandatée pour faire parvenir une lettre d'appui à la CREDDO.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.5 Demande de don – Club Quad Petite Nation

240709-09

CONSIDÉRANT que le Club a besoin de financement pour être en mesure de procéder à l'entretien, au déneigement et aux multiples réparations des sentiers;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le Conseil de Notre-Dame-de-la-Paix contribue en offrant gratuitement la petite salle pour les assemblées mensuelles, et ce, pour toute l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.6 Mobilisation relative à la fermeture des succursales Desjardins

240709-10

ATTENDU que la disparition de comptoirs Desjardins et de guichets automatiques partout en province compromet l'accès à l'argent comptant de nombreux Québécois;

ATTENDU que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

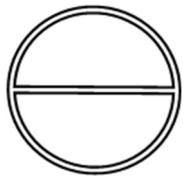
ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix souhaite soutenir la résolution # 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution # C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires des membres Desjardins;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix joigne sa signature à celle de près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les Québécois ;

QUE cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à monsieur Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



7.7 Achat regroupé du logiciel de gestion des actifs - Maxxum

240709-11

CONSIDÉRANT que la firme Maxxum Gestion des actifs a été mandatée par la MRC de Papineau à la réalisation d'un plan d'intervention (chaussée, ponceau, glissière, panneau de signalisation, lampadaire) en infrastructure routière locale (PIIRL);

CONSIDÉRANT que suite à la collecte des données de chaque municipalité de la MRC de Papineau, le tout est disponible sur un tableau de bord décisionnel en gestion des actifs;

CONSIDÉRANT que Maxxum Gestion des actifs offre la possibilité de faire un achat regroupé pour ce logiciel au montant de 3905 \$, taxes en sus, plus les frais d'installation qui seront redistribués équitablement entre les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT les frais annuels d'entretien seront de 2 000 \$, taxes en sus, pour les années suivantes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le conseil accepte l'offre de service de Maxxum Gestion des actifs pour l'offre ci-haut mentionnée

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat du logiciel de gestion des actifs au cout précité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.8 MRC Papineau – Location de l'école pour la formation des pompiers

240709-12

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a signé une entente de location du 10 St-Jean-Baptiste pour la formation des pompiers de la MRC de Papineau sous a résolution 2020-09-14#14;

ATTENDU que suite à des vérifications, le conseil a été mis au courant que lors des formations et/ou examens, il y avait de l'arrosage à l'intérieur du bâtiment du 10, St-Jean-Baptiste;

ATTENDU que l'entente se termine le 31 décembre 2024;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil honore l'entente jusqu'au 31 décembre 2024, le tout conditionnel à ce qu'il n'y ait plus d'arrosage à l'intérieur de la bâtisse, et ce, jusqu'à la fin de l'entente;

QUE le conseil déclare qu'il ne renouvèlera pas l'entente de location auprès de la MRC de Papineau après le 31 décembre 2024

QUE cette résolution soit remise à la directrice générale, ainsi que le directeur général adjoint de la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.9 Demande d'utilisation des infrastructures municipales

240709-13

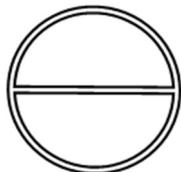
ATTENDU que madame Joëlle Laframboise, résidente de la municipalité, désire organiser une fête pour sa famille le 24 aout 2024 de 15h à 20h;

ATTENDU qu'elle désire utiliser les infrastructures du parc municipal ainsi que le terrain de balle;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE le conseil de Notre-Dame-de-la-Paix autorise madame Joëlle Laframboise à utiliser le parc municipal ainsi que le terrain de balle le 24 aout de 15h à 20h;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



8.0 Finances

8.1 Adoption des dépenses

240709-14

ATTENDU que la directrice générale, greffière-trésorière, dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2024 totalisant un montant de 137 849.86 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 137 849.86 \$ est approuvé et que la greffière-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8.2 Adoption des salaires

240709-15

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2024 au montant de 18 180.18 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9.0 Dépôt de documents

9.1 Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) – rapport annuel 2023

La directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel 2023 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau.

9.2 Centre de services scolaire au Cœur -des-Vallées (CSSCV) – Plan triennal

La directrice générale dépose au Conseil le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027 – projet de la Commission scolaire Cœur-des-Vallées.

10.0 Deuxième période de questions

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

Madame la conseillère #4, Maryse Cloutier, quitte la séance à 18h58 pour des raisons personnelles.

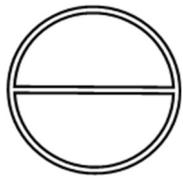
Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

11.0 Varia



12.0 Levée de l'assemblée

240907-16

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19h02.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et Greffière-trésorière